

Que deviennent les biodéchets collectés ?

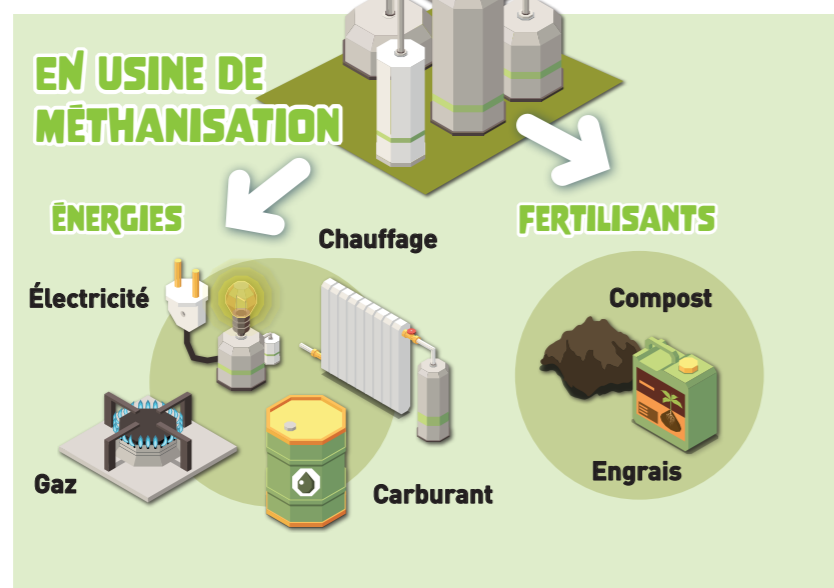
Une fois que les déchets sont triés à la maison ou dans les cantines, ils vont être collectés et auront 2 traitements possibles :

• La méthanisation

Les déchets alimentaires sont broyés et mélangés dans une grande cuve, puis se décomposent et libèrent du gaz (qui produit de la chaleur transformée en énergie) mais aussi engrais naturel (fertilisant) : le digestat, utilisé par les agriculteurs dans les champs.

• Le compostage

Les déchets jetés au compost se dégradent pendant 9 à 12 mois et deviennent naturellement du compost.



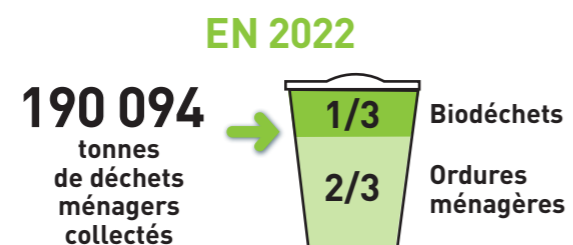
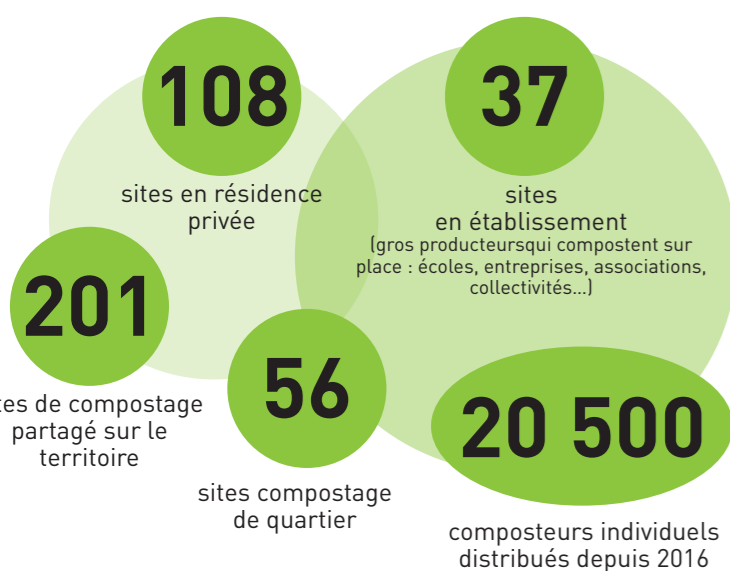
LEXIQUE :

BIODECHETS = déchets végétaux + restes alimentaires

COMPOST = résultat d'un processus naturel, qui transforme certains déchets en engrais pour potager et fleurs.

METHANISATION = Les déchets organiques sont collectés puis triés, brassés et introduits dans un méthaniseur. Ils sont ensuite mélangés et chauffés. En fermentant, les bactéries les transforment en biogaz.

QUELQUES CHIFFRES :



Laëtitia L, Ivry-sur-seine

« J'ai pu voir en province des abris-bacs pour y déposer ses biodéchets. C'est plutôt pratique comme système : chacun y amène ses déchets organiques et ils sont collectés ensuite par camion. Pas d'odeur, ni de nuisance, bien pensé c'est une alternative au compostage. Ça serait pratique d'avoir ça au quotidien chez nous en région parisienne. »



Dans les cantines, la collecte des restes alimentaires est déjà lancée !

À terme, ce sont 350 écoles (maternelles et élémentaires) du territoire qui seront formées et sensibilisées au tri dans les cantines scolaires. Le travail a déjà commencé et l'objectif est double : à la fois former le personnel de cantine et les animateurs du temps périscolaire, mais aussi sensibiliser les enfants sur le gaspillage alimentaire et le tri de leurs déchets de cantine. Le Grand-Orly Seine Bièvre a mandaté des équipes d'animateurs pour échanger, expliquer et les accompagner.



« À la cantine on peut choisir « petite faim » ou « grande faim ». Comme ça on ne gaspille presque pas. On a des tables de tri à la cantine, c'est nouveau, pour jeter nos restes alimentaires d'un côté et les emballages de l'autre. On a appris qu'ils allaient faire une grande soupe de tous les restes et en chauffant le gaz produit allait faire de l'énergie, de l'électricité, c'est fou ! »

Valentin, 7 ans, école Jules Ferry, Paray-Vieille-Poste.



Des tables de tri ont été installées dans les selfs ou cantines, une communication particulière a été menée dans les cuisines et avec le personnel communal. Apprendre par le jeu, donner du sens à la participation d'une action collective et sensibiliser les plus jeunes ont motivé notre démarche. Une seconde séance de sensibilisation sera ensuite organisée dans les mêmes équipements 1 semaine plus tard pour approfondir les acquis et répondre aux interrogations.

La collecte des biodéchets est un vaste chantier à organiser, à accompagner et à concrétiser. Toutes nos équipes sont mobilisées pour avancer vers cet objectif commun. Retrouvez sur nos réseaux sociaux ainsi que sur notre site Internet les avancées sur ce sujet.



Le tri des biodéchets

Janvier 2024 - Imprimé sur papier PEFC



Dossier

- 3 questions à Michel Leprêtre, président du Grand-Orly Seine Bièvre
- Le compostage partagé : pourquoi pas vous ?
- Que deviennent les biodéchets collectés ?
- Zoom sur les cantines scolaires



Madame, Monsieur,

L'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre poursuit sa « révolution des déchets ». En effet, après la mise en place des nouveaux marchés de collecte en 2022, l'arrivée progressive de nouveaux camions bennes avitaillés au GNV en 2023, votre territoire travaille en lien avec ses communes membres au déploiement du tri à la source des déchets organiques, appelés aussi biodéchets.

Une partie de nos déchets vient de la terre, et peut y retourner : il s'agit des résidus alimentaires. Ils ont pendant longtemps constitué une ressource pour l'agriculture périurbaine. L'instauration de la « boîte Poubelle », récipient unique dans lequel tous les déchets étaient mélangés à partir de 1884, a sonné le glas de cette pratique. Conformément à la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (Aged) de février 2020, il nous faut désormais mettre en place une collecte spécifique de ces déchets constitués principalement d'eau et dont l'élimination par combustion est un non-sens. Ces déchets peuvent être valorisés par compostage (mise en fermentation des déchets de façon à récupérer du compost, un élément riche en minéraux et matière organique utile pour enrichir le sol) ou par méthanisation (transformation de matières organiques en méthane, le biogaz, par fermentation).

Depuis sa création en 2016, votre territoire accompagne celles et ceux qui le souhaitent dans cette stratégie de recyclage en distribuant des composteurs individuels ou des lombricomposteurs. Des composteurs collectifs ont également été mis en place dans certaines résidences ou même sur l'espace public sur la base d'initiatives citoyennes que le Grand-Orly Seine Bièvre a soutenues et accompagnées. Il est désormais temps de généraliser une offre de service public pour permettre à chaque citoyen d'avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles. Cette action n'est d'ailleurs pas antinomique avec les politiques de prévention que le territoire mène sur le fait que le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas et donc sur la prévention contre le gaspillage alimentaire.

C'est ainsi que dès la rentrée scolaire 2023, les services du Grand-Orly Seine Bièvre et des villes ont mis en place progressivement le tri des biodéchets dans les cantines des écoles maternelles et élémentaires de nos villes membres avec la double préoccupation du gaspillage alimentaire et de la valorisation grâce aux bonnes pratiques du tri des déchets alimentaires. Cette action se généralisera sur tous les établissements scolaires de notre territoire qui sont des gros producteurs de biodéchets.

Aujourd'hui les villes membres de notre territoire, sur proposition des services de notre établissement public, finalisent leurs décisions concernant les modalités de collecte et/ou de valorisation. La collecte en porte-à-porte des biodéchets n'a pas été retenue car elle a semblé génératrice de nuisances et mal adaptée à notre habitat sans parler des tournées supplémentaires de camions bennes spécifiques sur l'ensemble de nos rues. Une information plus précise vous sera communiquée au cours du premier trimestre de l'année sur ces modalités et l'organisation de ce nouveau service public dont la mise en œuvre sera effective avant la fin de l'année 2024. Ce délai doit nous permettre collectivement de réussir ce nouveau défi en faveur de la transition écologique.

Nous comptons sur votre appui et votre bienveillance.

Michel Leprêtre,
Président du Grand-Orly Seine Bièvre

LA GESTION DES BIODÉCHETS AU GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

Les biodéchets au 1^{er} janvier 2024

Le tri des déchets évolue. Dorénavant, ce sont les biodéchets ou déchets organiques, que nous trierons, au même titre que les emballages et papiers, verre et ordures ménagères. Calendrier, mise en place, enjeux et objectifs : zoom sur ce qui va évoluer pour l'ensemble des habitants du Grand-Orly Seine Bièvre.

3 QUESTIONS À MICHEL LEPRÊTRE, PRÉSIDENT DU GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

On a lu et entendu partout que le compostage allait devenir obligatoire en 2024.

Pas exactement. La **loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage**, vise à valoriser les matières organiques de nos poubelles. Mais elle ne s'adresse pas directement aux ménages ou aux particuliers. À partir du 31 décembre 2023, ce sont les collectivités qui ont obligation de proposer une solution de tri à la source des biodéchets pour l'ensemble de ses habitants. C'est ce sur quoi nous travaillons en étroite collaboration avec les 24 villes qui forment notre territoire.

Le tri des biodéchets c'est donc l'affaire de tous : que nous vivions en appartement ou en pavillon ?

Oui, quel que soit son habitat, le Grand-Orly Seine Bièvre proposera des solutions adaptées. Notre objectif est de sortir des ordures ménagères les restes alimentaires (ou déchets organiques) pour qu'ils puissent être valorisés, via le retour à la terre ou la méthanisation qui pourra produire de l'énergie. Aujourd'hui, 30% des déchets retrouvés dans la poubelle des ordures ménagères sont des biodéchets, majoritairement composés d'eau. Quand on sait que les ordures ménagères sont incinérées, il est improbable de se dire qu'au quotidien on brûle de l'eau ! L'enjeu écologique est donc fort.



Quelle option va être prise pour chaque ville ?

Nous avons lancé un travail de collaboration avec les villes pour choisir la meilleure option. Afin de rationaliser les coûts et l'organisation technique de la collecte des déchets, nos 24 villes sont réparties par bassins. Il y en a 7.

La mise en place de la collecte et valorisation des biodéchets devra donc répondre à cette même logique de bassins. Autrement dit, toutes les villes qui appartiennent à un même bassin opteront pour une solution commune.

Différents scénarii leur sont proposés par le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre pour répondre au mieux à leurs besoins : compostage individuel ou partagé, mise en place d'abris bacs en extérieur, collecte en porte-à-porte. Tout est mis en œuvre pour faciliter et accompagner ce changement, qui sera opérationnel progressivement au cours de l'année 2024.

Renseignements : Contacts ci-contre (carte)

7 BASSINS



Le Grand-Orly Seine Bièvre propose des composteurs, des lombricomposteurs gratuits et accompagne l'installation des composteurs partagés.

ZOOM SUR LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Cécile D. Habitante de la résidence du Clos Perrault, Athis-Mons

Depuis 2 ans, nous avons installé 4 composteurs dans notre résidence. Environ 20 familles, adhérentes de l'association *Les familles du Clos Perrault* y déposent les déchets verts, des déchets organiques, comme les épluchures de fruits et légumes, les restes de repas, les coquilles d'œufs, les fruits et légumes abîmés, le marc de café, le thé, les déchets du jardin (tonte de gazon, feuilles mortes, fleurs fanées), et également de la matière sèche comme du papier journal, du paillage, qui absorbera l'humidité du compost. Nous avons eu des formations et un accompagnement tout au long de la première année. Le compost produit est donné aux adhérents et au jardinier de la résidence. Ce sont des petits gestes du quotidien qui font avancer. Il y a du sens dans ce qu'on achète et ce qu'on jette.

Être responsable, c'est aussi cela !

Ludovic M. Arcueil

J'habite dans la cité paysagère à Arcueil. Nous nous sommes lancés avec une dizaine de voisins dans l'aventure du compostage partagé et nous en sommes tous ravis ! Nos 2 composteurs en bois ont trouvé leur place dans une de nos allées. Forcément il y a eu quelques erreurs, comme par exemple y déposer des fruits entiers, mais Damien notre maître composteur nous a accompagné quelques temps et continue de nous apporter de précieux conseils. La motivation et l'envie d'agir pour notre environnement sont les clés du succès d'un bon compost ! C'est très simple, ça ne sent pas mauvais, ça n'attire pas de bêtes. Il n'y a aucune nuisance à condition de bien respecter les règles.

J'encourage vraiment la pratique du compostage, c'est un moyen efficace pour réduire ses déchets.

